

Gestion des déchets - Introduction de la taxe au sac

Dès le 1er janvier 2018, la taxe au sac entrera en vigueur dans le Valais romand.

Les sacs blancs et rouges, déclinés en différentes tailles, seront disponibles dès la mi-décembre dans les commerces.

Vous trouverez ci-après les informations pratiques liées à cette nouvelle méthode.

L'Administration communale vous remercie pour votre respect et votre collaboration.

Pourquoi la taxe au sac ?

Le principe du pollueur-payeur, inscrit dans la Loi fédérale, impose une taxe sur les déchets calculée en fonction de leur quantité, payée par celui qui les jette.

Le nouveau sac taxé officiel remplacera les sacs noirs ou gris et sera le seul autorisé pour les ordures ménagères.

Les sacs officiels seront en vente en début décembre 2017 dans la majorité des commerces du Valais romand, au prix de :

- 0,95 franc - le modèle 17L
- **1 franc 90 - le modèle 35L**
- 3 francs 40 - le modèle 60L
- 6 francs 20 - le modèle 110L

En Suisse, 80% des citoyens s'en acquittent déjà. Les ordures ménagères ont, de ce fait, diminué de près de 30% dans plusieurs communes suisses où la taxe est déjà introduite depuis de nombreuses années.

Cette taxe causale vise à :

encourager le **tri des déchets** recyclables

améliorer leur **valorisation**

responsabiliser le consommateur lors de ses achats.

Bases légales :

- [Loi fédérale sur la protection de l'environnement](#) (LPE) :
 - Art. 32 : Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination ;
 - Art. 32a, al.1 (a à e) : Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains (...) soient mis à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes.
- règlement communal sur la gestion des déchets : approuvé par le Conseil général et en cours d'homologation au Conseil d'Etat

À quoi ressemble le sac ?



Les déchets à éviter de mettre dans le sac blanc

- Vieux habits
 - Textiles
 - Linges de maison
 - etc.
- Bouteilles en verre
 - Bocaux
 - etc.
- Bouteilles portant le logo PET
- Boissons en canettes
 - Barquettes d'aliments
 - Feuilles d'emballage
 - Tubes de mayonnaises et moutardes
 - Petites pièces en aluminium ou tout autre emballage portant le sigle de l'aluminium
 - etc.
- Fer-blanc
 - Boîtes de conserves
 - Couvercles de bocaux
 - Boîtes de crayons
 - etc.
- Déchets de jardin et de taille
 - Herbe coupée
 - Epluchures
- Appareils électroniques
 - Appareils ménagers
 - Hi-fi
 - etc.
- Piles et accumulateurs usagés
- Médicaments partiellement utilisés, périmés et non utilisés
 - Produits toxiques
- Tubes néon
 - Ampoules à économie d'énergie
 - LED
 - Luminaires
 - etc.
- Huiles de friture et alimentaire, cosmétiques, pour moteur
- Papier/Carton : journaux, magazines, annuaires téléphoniques, catalogues, photocopies, boîtes en carton, etc

Les déchets à mettre dans le sac blanc

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié
- les emballages en plastique de viande, légumes, etc.
- les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.)
- les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.)
- les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises
- les sacs d'aspirateur
- les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.
- les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.
- les litières pour animaux,

... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

Quel est le prix du sac et où l'acheter ?

| Contenance | Prix |
|-------------------|-----------------|
| 17 litres | Fr. 0.95 |
| 35 litres | Fr. 1.90 |
| 60 litres | Fr. 3.40 |
| 110 litres | Fr. 6.20 |

En vente prochainement dans la majorité des commerces du Valais Romand.

Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnements sont prévues pour les enfants et pour les personnes qui, pour des raisons médicales, produisent beaucoup de déchets.

Liens et autres documents utiles

Pour tout renseignement sur la taxe au sac, les sites internet de référence en Valais sont :

- www.tax-au-sac-valais.ch
- www.trier-pas-sorcier.ch

Pour des questions sur l'introduction de la taxe au sac en Valais, vous pouvez contacter l'**Antenne Région Valais romand** :

- 027 720 60 16
- info@regionvalaisromand.ch

Pour aller plus loin, il existe de nombreux sites intéressants sur le tri des déchets comme :

- www.energie-environnement.ch/dechets-recyclage ,
- www.responsables.ch/
- www.dechets.ch
- www.swissrecycling.ch